

PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2019.

1- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'encours présenté est celui résultant de la dette qui sera effective au 31 décembre de l'année en cours, c'est-à-dire qui tient compte des versements des avances d'Agence de l'Eau engagées et qui devraient être versées d'ici la fin de l'année.

La structure de la dette globale :

encours prévisible au 1/1/2019 :	3 372 941 €	
Décomposée en :	CAISSE D'EPARGNE	AGENCE DE L'EAU
Répartition par prêteur	76 307 €	2 939 072 €
Son taux moyen s'élève à:	4,62 %	0 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	4 ans 5 mois	
Sa durée de vie moyenne est de:		15 ans

En 2018, le capital restant dû est détenu par un établissement public, l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE pour 97,47% de l'encours, le reste correspond à 2 contrats passés par le SIAC RCM avec la Caisse d'Epargne (2,53%). Le dernier emprunt du SIARP auprès du CREDIT AGRICOLE est arrivé à échéance cette année.

La structure de la dette bancaire

Le SIARP détient donc encore 2 prêts bancaires dont le détail figure ci-après.

Etat des emprunts bancaires au 1/1/2019					
Prêteur	Capital restant dû au 1/1/2019	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial
CAISSE D'EPARGNE	5 069,06 €	1	4.68 %	2005	56 288,00 €
CAISSE D'EPARGNE	71 238,74 €	8	4.56 %	2012	105 105,00 €
TOTAUX	76 307,80 €				161 393,00 €

Les avances de l'Agence de l'Eau

Les avances auprès de l'Agence de l'Eau sont constituées de près d'une centaine de conventions d'aide.

Au cours des 5 derniers exercices, le montant des avances a été les suivants :

CA	montant
2013	434 934
2014	749 881
2015	430 242
2016	664 520
2017	374 587

Sur 2018, les nouvelles avances devraient s'élever à un montant de l'ordre de 339 421 €, soit légèrement moins qu'en 2017. Je vous rappelle qu'il serait souhaitable, pour un rythme d'investissement habituel, de ne pas contracter plus de 500 000 € d'avances par an, c'est d'ailleurs la moyenne annuelle sur les 6 exercices passés.

Les annuités

Hors avances à venir d'ici la fin de l'année, l'endettement pluriannuel prévu devrait être le suivant :

exercice	annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	338 133	3 486	334 647	3 015 380
2020	318 881	2 949	315 932	2 680 733
2021	303 334	2 635	300 699	2 364 800

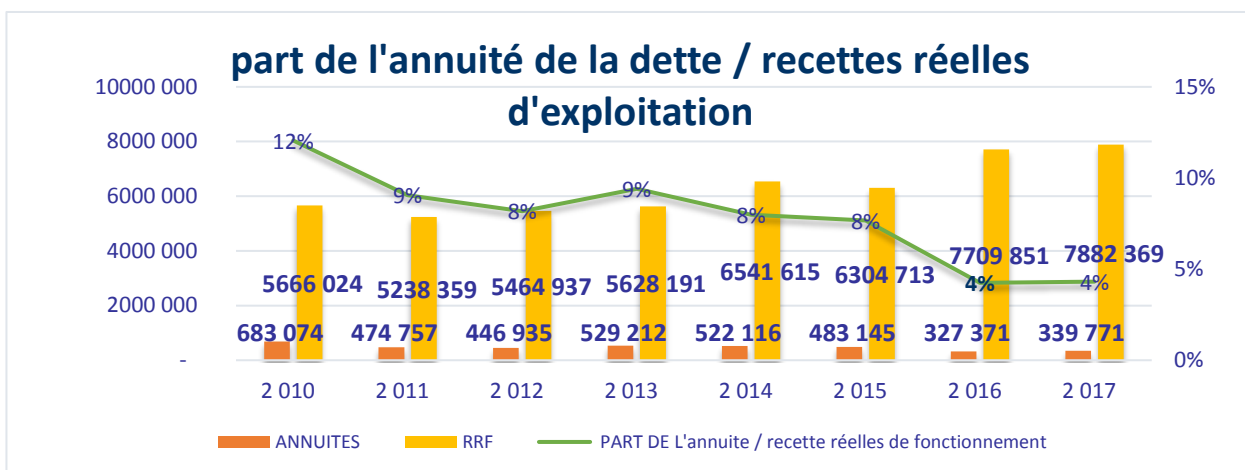
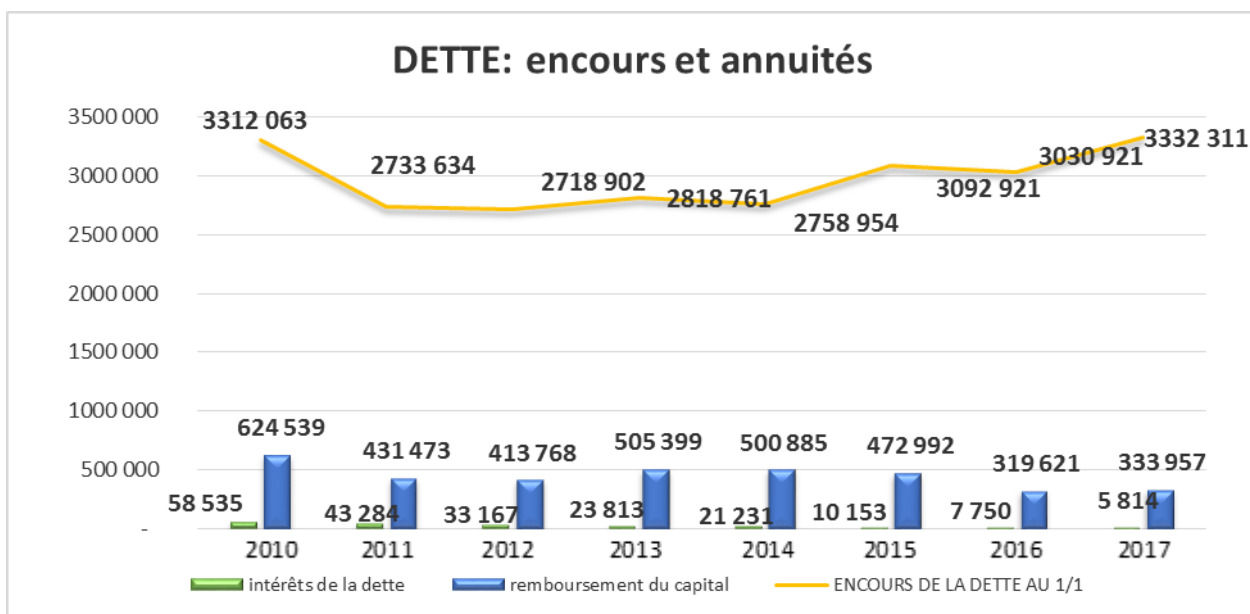
La répartition des annuités se décompose de la façon suivante :

Il est à noter que le versement éventuel de nouvelles avances de l'Agence de l'Eau attendues à hauteur de 339 421 € sur l'exercice 2018 génèrera des annuités supplémentaires de l'ordre de 22 228 € par an sur 15 ans.

2- RETROSPECTIVE

La dette

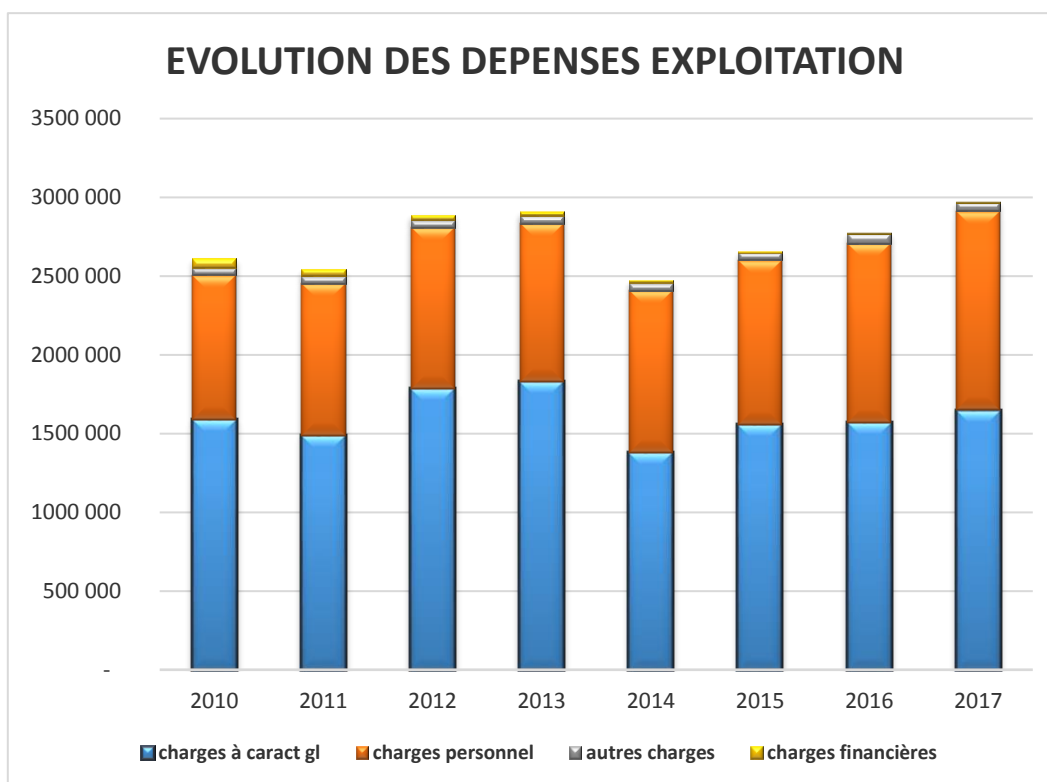
L'encours de la dette est relativement stable depuis 2010. La dette nouvelle est essentiellement constituée d'avances de l'Agence de l'Eau, donc sans impact sur la section d'exploitation puisque ne comportant pas d'intérêt.



Ce ratio permet de mesurer la part des recettes d'exploitation nécessaires au remboursement des emprunts : il était de 4 % en 2016 et 2017.

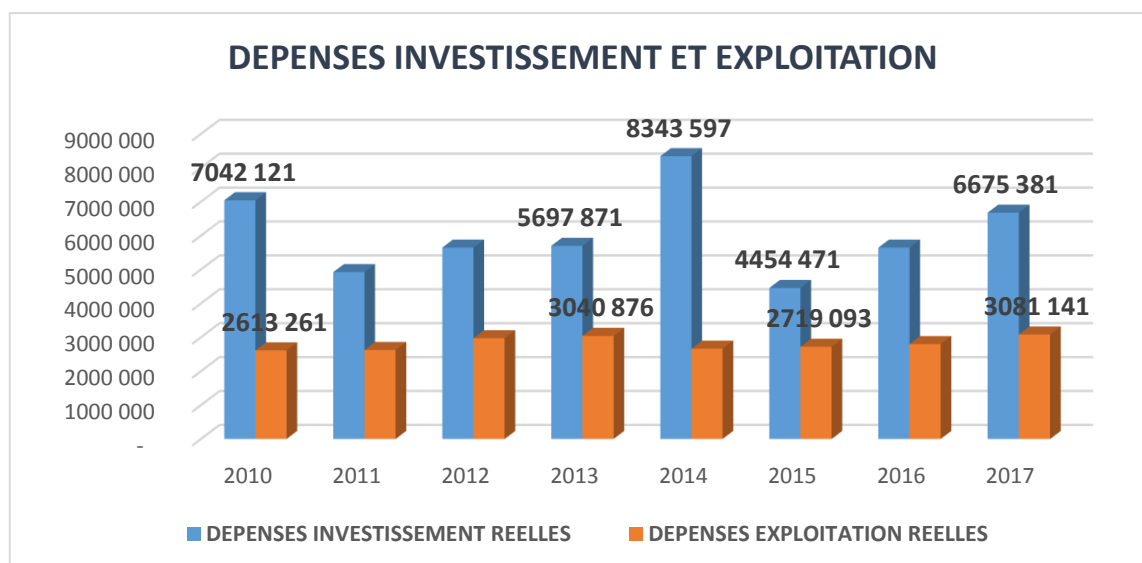
La capacité de désendettement indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles : elle s'élève sur 2017 à 1,44 an.

Les dépenses



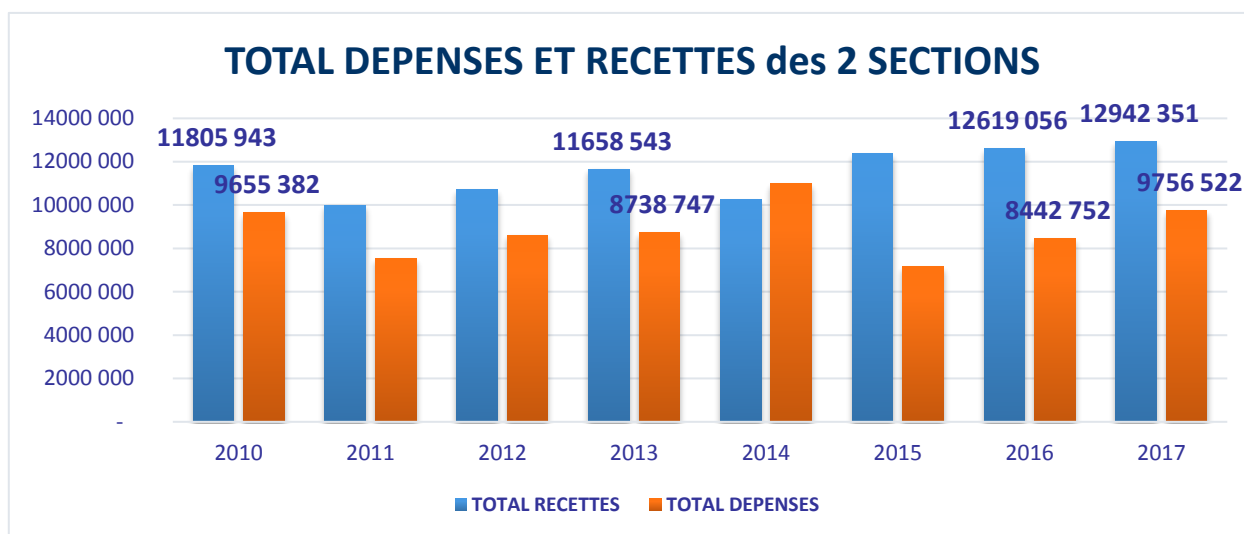
En matière de dépenses d'exploitation, les dépenses dites « à caractère général » sont en légère augmentation (+ 100 000€) depuis 2015, elles couvrent essentiellement les dépenses de gestion du réseau.

D'autre part, les dépenses « de personnel » augmentent également de (100 000€) suite aux recrutements effectués (régie, juriste et RH).



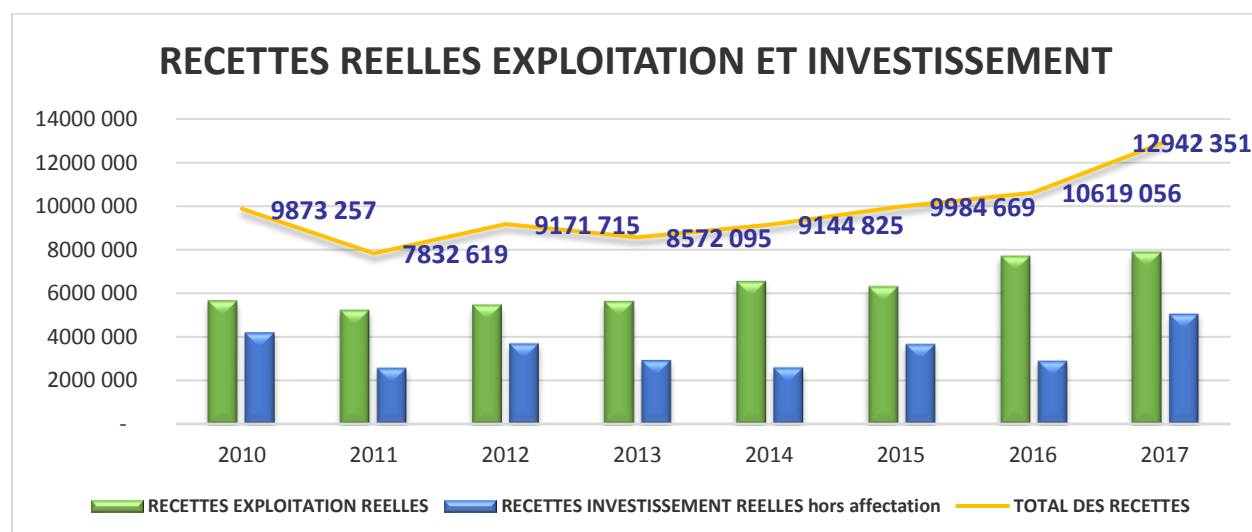
Comparativement, les dépenses d'investissement sont beaucoup plus fluctuantes puisqu'elles reflètent la réalisation des programmes pluriannuels d'investissement ; en moyenne, elles correspondent à 6 M€ TTC.

Sur la période présentée, la part de l'investissement représente en moyenne 68,5 % de l'ensemble du budget, contre 34,5 % pour l'exploitation.



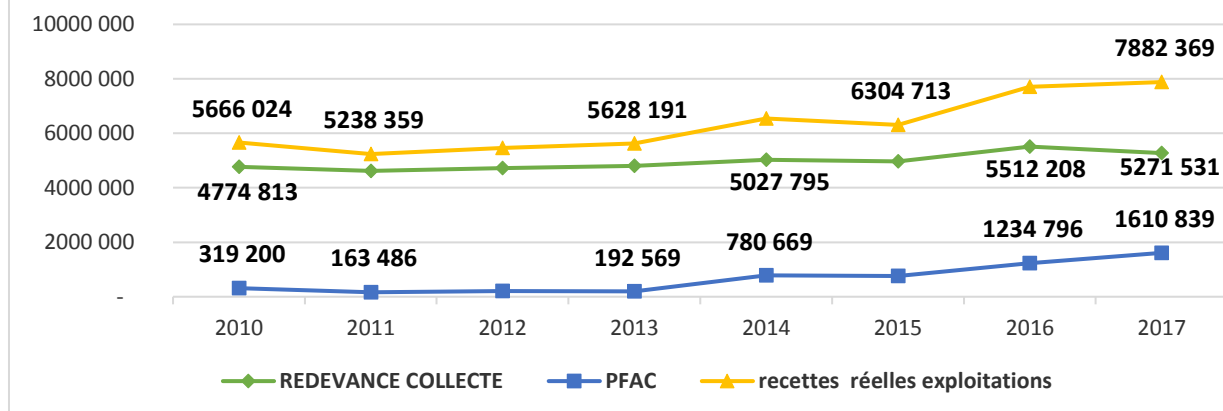
Jusqu'en 2018, la reprise de l'excédent et l'affectation du résultat étaient réalisés sur l'exercice suivant, au moment du budget supplémentaire. A compter du budget 2019, cette opération sera réalisée principalement au moment du budget primitif.

Les recettes



Sur la section d'exploitation, les recettes moyennes des 4 dernières années ont augmenté de 29 % sur la période. Ceci s'explique par une augmentation des produits de la PFAC, de la redevance collecte et des remboursements des branchements des particuliers. En investissement, il s'agit essentiellement de l'impact des opérations de construction relatives aux PPI qui entraîne des montants plus ou moins importants du FCTVA, des subventions et des participations de la CACP pour les travaux réalisés sur le réseau unitaire.

part redevance et PFAC dans les recettes réelles exploitation

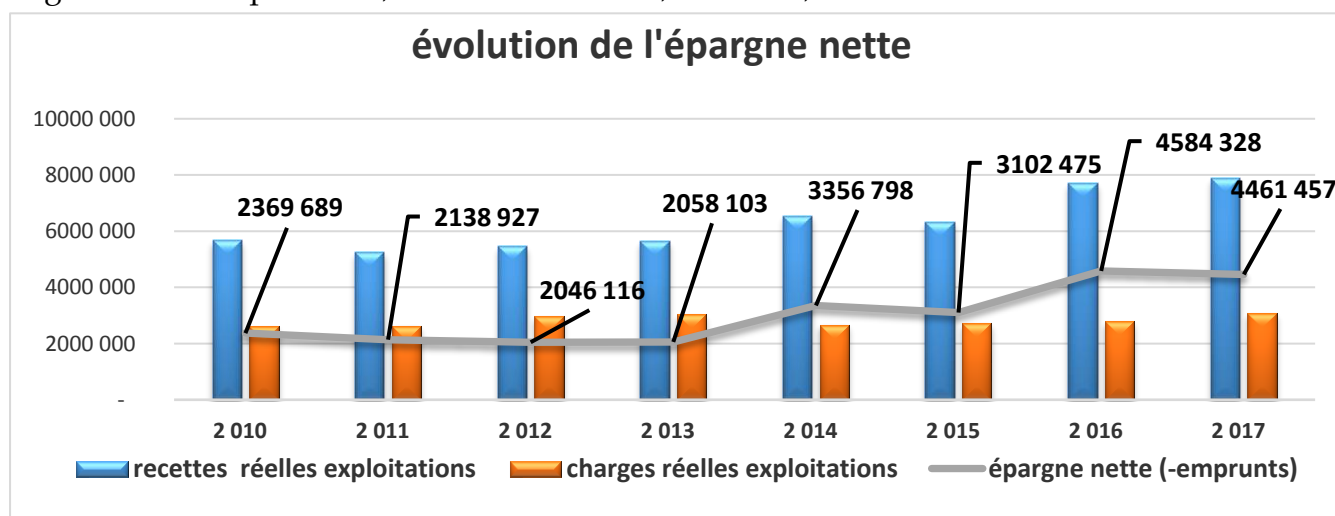


Les volumes d'assiette de la redevance collecte ont légèrement augmenté sur la période, entraînant une augmentation du produit (5,27M€). De 2014 à 2017, le produit de la PFAC est important et est dû à des reversements des exercices précédents. Bien que moindre, son niveau devrait rester plus élevé qu'initialement dans la mesure où la PFAC s'applique depuis sa réforme à des opérations plus nombreuses et importantes. Le produit attendu sur 2018 devrait s'approcher des 900 K€.

L'épargne

Le solde des recettes d'exploitation sur les dépenses de la même section doit obligatoirement permettre de couvrir à minima le remboursement des emprunts et la dotation pour amortissements des immobilisations.

L'épargne nette peut être qualifiée de capacité d'investissement hors emprunt : c'est la part d'autofinancement brut directement affecté à l'achat d'équipements. Elle est en augmentation depuis 2015, l'effet PFAC en est, là encore, la raison essentielle.



Les dotations

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2017
amortissement des immobilisations	1 700 900	1 964 273	2 184 298	2 324 344	2 344 402	2 507 609	2711804
amortissement des subventions	630 439	717 930	749 195	764 176	705 564	726 298	764101

Ces dotations augmentent puisqu'elles suivent le rythme des investissements dont la plupart est amortie sur une longue période ; elles devraient être de l'ordre de 2,8 M€ en 2019.

Il faut préciser que l'amortissement des subventions vient limiter le financement des investissements puisqu'elles sont une dépense de cette même section.

Rappelons que l'**amortissement** est défini comme la diminution de la valeur du bien résultant de son usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. La durée de l'amortissement est répartie en fonction de la durée d'usage prévisible. Leur dotation permet de reconstituer le montant dépensé pour remplacer ou remettre en état le bien.

La pratique de l'amortissement, obligatoire et général pour les services d'assainissement, est perçue comme un outil de bonne gestion puisqu'une provision minimale de reconstitution du patrimoine est mise en place, laquelle est financée par la redevance pour service rendu.

3- PERSPECTIVES 2019

Le principal évènement de l'année est l'adhésion que la commune de Marines a souhaité et que le Comité a accepté. Cette adhésion prévue initialement au 1^{er} septembre 2018 est décalée au 1^{er} juillet 2019 (délibération proposée) afin que la commune puisse réaliser les régularisations comptables demandées par le comptable public.

La **Loi NOTRe** prévoit le transfert obligatoire de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 aux EPCI à fiscalité propre. Néanmoins, la loi du 3 août 2018 laisse aux Communautés de Communes la possibilité de s'opposer à l'entrée en vigueur de ce transfert à la date prévue ; elles devront se prononcer avant juillet 2019.

La CACP réalise actuellement une étude comprenant les territoires de la CACP, de la CC Vexin Centre et de la CC de la Vallée du Sausseron et des Impressionnistes.

Cette dernière a déjà réalisé une étude sur l'assainissement pour son territoire.

Dans tous les cas, le SIARP souhaite poursuivre sa mission de service public d'assainissement et mettra tout en œuvre pour donner satisfaction aux EPCI qui lui feront confiance et satisfaire au mieux les usagers et les élus des communes.

Aussi, les choix opérés par les EPCI à fiscalité propre et leur mise en œuvre seront déterminants sur le devenir de la structure.

Prévisions de recettes du SIARP en 2019

Le produit attendu du **FCTVA** est évalué à environ 720 000 € compte tenu des dépenses d'investissement effectuées sur l'exercice 2018.

Au chapitre **subventions**, l'exercice 2019 devrait enregistrer les aides de l'Agence de l'Eau sur les opérations du PPI à hauteur de 650 000 €, sachant que ce montant représentera surtout des versements affectés pour des opérations programmées en 2017 et 2018.

Au titre des **participations**, celle de la CACP sur les travaux relatifs au réseau unitaire (opérations 2017/07,08,09) est attendue pour un montant de 35 500 € environ; celles de la CACP et des communes sur les travaux des réseaux d'eaux pluviales sont prévues à hauteur de 190 000 € ; s'y ajoutera celle de CGECP sur l'opération de la ZAC des Béthunes à Saint Ouen l'aumône (122 900 €) jusqu'en 2020.

Le dernier produit connu de la **redevance** collecte, à savoir celui de 2017, s'élevait à 5 M€. Le tarif de la redevance collecte ne sera pas augmenté mais sera indexé au 1^{er} janvier prochain selon la formule de révision votée par le Comité syndical.

Le produit de la **PFAC** devrait être inscrit à hauteur de 900 000 €.

Les projets d'investissements du SIARP en 2019

Il est précisé que le SIARP n'a pas mis en œuvre de dispositif d'autorisations de programme.

Le **programme d'investissements voté** pour l'exercice 2019 prévoit des travaux dans une trentaine de rues (4,259 M€) ; les études préalables nécessaires à l'étude des opérations du PPI 2020 (de l'ordre de 150 000 €) seront également provisionnées.

L'opération d'extension sur Boissy l'Aillierie (10 branchements dans le quartier du Réal 202 000 €) a été réalisée en 2018 par la CACP et il convient donc de réaliser ceux prévus par le SIARP puisque l'exutoire existe maintenant (198 900 €).

Sera inscrit comme habituellement une provision pour gros travaux d'entretien de (250 000 €). Ainsi, une enveloppe de 4,69 M€ sera prévue pour les travaux d'investissement.

L'opération relative à l'extension de réseau dans le secteur des côtes Bizières à Osny (1 100 ml et 37 branchements 1,5 M€) inscrite en 2016 débutera en 2019. Un complément de crédits de 627 000 € est nécessaire pour les travaux (lot 2) suite à la déclaration d'infructuosité de la consultation ; il sera à affecter au BP 2019.

Concernant le projet de **nouveaux locaux** pour le siège du SIARP, l'étude du maître d'œuvre est en cours ; divers marchés concernant les diagnostics amiante et plomb, l'étude acoustique et de structures, le marché de contrôle technique et de coordination SPS sont passés. Un montant de 500 K€ est engagé actuellement sur l'opération. L'avant-projet doit être validé début 2019 pour une consultation des entreprises au printemps 2019. Les crédits travaux sont en report (3,35 M€).

Le renouvellement des équipements des postes de refoulement se poursuivra en 2019, avec l'évolution du parc SOFREL qui est envisagé (150 000 €) et la suppression ou déplacement du poste de Puiseux-Pontoise (619 000€).

Le dispositif concernant les **branchements des particuliers** se verra attribuer une enveloppe de l'ordre de 480 000 € (qui correspond au montant total affecté les années précédentes au moment du BP et du complément au BS), les remboursements des particuliers couvrant cette dépense.

Concernant les **véhicules**, le renouvellement de 2 véhicules et l'achat d'un supplémentaire est envisagé pour l'équipe des contrôleurs de branchements afin de faire face à leurs besoins. Toutefois, ces prévisions ne prennent pas en compte l'éventuel transfert d'un véhicule par la commune de Marines.

Concernant le **parc informatique**, le marché relatif à la mise en place du nouveau SIG vient d'être notifié à l'entreprise G2C Informatique pour un montant de 105 720 € ; L'assistant à maîtrise d'ouvrage poursuivra son accompagnement dans le cadre de cette installation (20 000 € à inscrire au BP). Il conviendra de mettre en adéquation le nouveau SIG et le matériel informatique permettant son bon fonctionnement, l'acquisition de nouveaux serveur et postes clients est indispensable, les crédits seront prévus (25 000 €).

La consultation pour l'acquisition de progiciels en matière de marchés publics, comptabilité et ressources humaines n'a pu être réalisée sur 2018 ; elle le sera en 2019 et les crédits seront prévus au BP (70 000 €).

En matière d'études d'investissement, le SIARP poursuit sa participation, comme les autres collectivités concernées, à l'étude menée par le Conseil Départemental sur le ru de Liesse (2 500 € sur 2019).

Les dépenses d'exploitation du SIARP en 2019

Les dépenses d'**exploitation** tiendront compte des besoins recensés en matière de programmation des curages et des petites interventions sur le réseau.

L'externalisation des **contrôles de branchements** a pris fin en octobre 2018. Ces contrôles seront désormais effectués en interne par les contrôleurs du SIARP. Un recrutement est envisagé afin d'accomplir cette mission.

L'état d'avancement des **opérations groupées de mise aux normes** des services d'assainissement collectif et non collectif est le suivant :

- L'opération d'assainissement collectif – BV8 – Les Louvrais à Pontoise
Cette opération est effectuée conventionnellement avec la CACP puisque les inversions de branchement concernent les eaux pluviales, compétence communautaire.

Elle a donné lieu à 81 visites domiciliaires réalisées dont :

- ⇒ 63 étaient conformes soit 78 %
- ⇒ 15 étaient non conformes soit 18 %
- ⇒ 3 n'ont pu être réalisées soit 4 %

Les types de non-conformités constatées sur les 15 habitations sont les suivants :

- ⇒ 13 EU dans EP soit 86,7 %
- ⇒ 2 EP dans EU soit 13,3 %

10 riverains ont adhéré à l'opération groupée. L'entreprise a réalisé la totalité des travaux sur 2018.

Phase de conception			
Coût Moe SIARP	Coût travaux divers TTC	Subvention AESN	Reste à charge riverains
9 500,00€	632,50€	5 235,00€	4 897,50€
10 132,50€		10 132,50€	

Phase de travaux			
Coût des travaux TTC	Coût Moe SIARP	Subvention AESN	Reste à charge riverains
40 609,36€	4 500,00€	31 000,00€	14 109,36€
45 109,36€		45 109,36€	

De nouveaux secteurs sont à l'étude.

- L'opération d'assainissement collectif - BV18 - Route d'Ennery à Osny a été identifiée

A ce jour l'étude a été réalisée sur 155 habitations réparties comme suit :

- ⇒ 125 sont conformes soit 80,6 %
- ⇒ 25 sont non conformes soit 16,2 %
- ⇒ 5 n'ont pu être réalisées soit 3,2 %

Type de non-conformités constatées sur les 25 habitations :

- ⇒ 7 EU dans EP et EP dans EU soit 28 %
- ⇒ 10 EP dans EU soit 40 %
- ⇒ 6 EU dans EP soit 24 %
- ⇒ 2 ANC soit 8 %

5 riverains ont adhéré à l'opération groupée, les autres ont ou vont réaliser les travaux de mise en conformité de façon indépendante, hors l'opération groupée. Les travaux doivent débuter début 2019.

- L'opération groupée relative aux installations non collectives des particuliers (SPANC) concerne les secteurs d'Osny, Pontoise et Epiais-Rhus :

Elle a donné lieu à 39 visites domiciliaires réalisées dont :

- ⇒ 15 sont conformes
- ⇒ 26 sont non-conformes sur lesquels :
 - 22 riverains ont adhéré à la phase « études »
 - 16 riverains ont adhéré à la phase « travaux »

Les travaux de mise en conformité ont commencé pour le lot 2 « filière agréée » (4 installations) et les travaux du lot 1 « filière classique » (12 installations) débuteront début 2019.

Le coût de cette opération sera financé par des subventions de l'AESN et du Conseil Départemental du Val d'Oise et le solde demandé aux riverains.

Dans le cadre de la démarche sur les **rejets industriels**, la convention d'animation 2016-2018 signée avec l'Agence de l'Eau et la CACP, qui concernait l'achèvement de l'opération portant sur près de 300 établissements, arrive à son terme le 31 décembre 2018.

Dans le cadre du 11ème programme de l'AESN, une nouvelle convention d'animation doit être mise en place sous la forme d'un contrat territorial Eau et Climat. Au vu des contraintes administratives, un tel contrat ne pourra être mis en place début 2019. A titre transitoire, une reconduction du dispositif actuel sur 2019 pourrait permettre la poursuite de l'animation.

Dorénavant, l'animation sera subventionnée à hauteur de 50 % par dossier effectivement mis en conformité; le coût de gestion d'un dossier étant fixé par l'AE à 1 500€, le montant attendu est donc de 750€ par dossier.

Dans le cadre de l'**auto-surveillance** des réseaux, le projet mené conjointement avec l'université « Sorbonne Université » (anciennement Pierre et Marie Curie), l'Association Nationale de la Recherche et le Ministère de la Recherche et de la Technologie, via une convention CIFRE, et l'Agence de l'Eau prévu sur 3 ans entame sa dernière année d'activité en 2019. Depuis cette année, le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la Viosne s'est joint au projet par convention signée avec le SIARP le 15 mai 2018.

Je vous rappelle que cette étude a pour objectif d'approfondir la connaissance de la qualité des effluents présents dans nos collecteurs, de définir les caractéristiques des effluents (pollution physico-chimique et toxique) en aval des zones d'activités, d'une zone résidentielle et d'une zone mixte (activités + habitations) afin d'avoir un référentiel de comparaison en cas de pollution plus ou moins ponctuelle et d'identifier les sources potentielles de ces polluants.

De plus, l'Agence de l'Eau a confié au SIARP la réalisation d'une méthode destinée à d'autres maîtres d'ouvrage désireux de prendre en compte les micro-polluants dans les réseaux d'assainissement.

En matière de gestion des **ressources humaines** :

Le poste d'apprenti au service Industriels est occupé depuis septembre par un nouvel étudiant de Sorbonne Université, pour une année.

Le service études et travaux-SIG s'est doté d'un étudiant de l'université de Cergy-Pontoise en MASTER Géomatique appliqué aux études urbaines et aux risques. Le contrat est de deux ans.

En 2018, un poste de juriste a été créé suite à la création du poste d'encadrement des services administratifs ainsi qu'un poste de gestionnaire RH afin de réorganiser les missions des agents des services comptabilité / gestionnaires marchés publics / RH.

Il est envisagé sur 2019 de créer le poste d'un chargé d'étude assainissement et industriels, d'un contrôleur branchement comme indiqué ci-avant et d'une secrétaire technique.

L'étude d'une nouvelle organisation interne se poursuit afin d'améliorer le fonctionnement des services et la lisibilité de l'organigramme.

L'équilibre budgétaire sera particulier cette année puisqu'il est envisagé de reprendre une partie de l'excédent dans le BP 2019. Cet excédent sera minimisé par le montant des reports d'investissement qui seront très importants cette année puisqu'ils comprendront l'opération de réhabilitation-aménagement du nouveau siège, les travaux d'extension sur les Côtes Bizières et évidemment le solde des opérations du PPI 2018.

Aussi, il sera donc sans doute nécessaire d'équilibrer le budget par l'inscription d'un emprunt dont le montant devrait néanmoins être moindre que les années précédentes.

BUDGET ANNEXE REGIE MAITRISE D'ŒUVRE DU SIARP

Comme chaque année depuis 2015, la régie MOe du SIARP permet de réaliser des activités de maîtrise d'œuvre sur les opérations de travaux (en moyenne 160 000€ par an) du SIARP. Ces dépenses et recettes correspondent aux frais de personnel et à leur remboursement.

Pour rappel, en 2018 et 2017, la régie de maîtrise d'œuvre a été sollicitée sur 6 opérations de travaux (PPI 2015/2016), ainsi que 38 contrôles ANC.

Sur le budget 2019 apparaîtront les opérations effectuées en 2018 à savoir 299 784€, notamment sur l'opération groupée ANC (23 750€), les opérations groupées AC du BV8 (3 000€) et BV18 (1 500€) et les travaux inscrits au PPI pour le reste.

En effet, la passation des écritures comptables est effectuée au moment du solde des opérations puisque la rémunération de la maîtrise d'œuvre s'applique sur le coût réel des travaux.

Voilà l'ensemble des éléments d'information vous permettant de débattre sur les orientations budgétaires 2019.